



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 85593

## Texte de la question

M. Benoist Apparu alerte Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'impuissance de notre système de santé face à la consommation excessive d'alcool. En effet l'étude récente du *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* publiée le mardi 7 juillet 2015 indique que les conséquences de la consommation excessive d'alcool sont parmi les premières causes d'hospitalisation en France. Il rapporte ainsi qu'en 2012, plus de 580 000 hospitalisations dites de courts séjours en médecine-chirurgie-obstétrique ont été induites par l'alcool, soit une augmentation de 11,3 % par rapport aux chiffres de 2006. En psychiatrie, plus de 2,7 millions de journées lui sont dues, pour 10,4 % du total des journées dans les services psychiatriques. Enfin plus de deux millions de journées liées à l'alcoolisation excessive ont été recensées dans les services de soins de suite et de réadaptation, soit 5,6 % de leur activité totale. L'étude révèle qu'entre 12 % et 23 % des patients hospitalisés dans des hôpitaux généraux en France sont concernés par un mésusage de l'alcool et ce chiffre s'élève entre 25 % et 50 % dans les services de psychiatrie. L'alcool est finalement responsable de 49 000 morts par an en France. En plus du bilan humain, son poids financier annuel pour les hôpitaux représente près de 3,6 % de l'ensemble des dépenses hospitalières en 2012 et son coût sanitaire et social annuel est d'autant plus considérable, puisqu'il s'élève à 17,6 milliards d'euros. Les services d'hôpitaux manquent pourtant cruellement de moyens pour la prise en charge de la dépendance à l'alcool, ne pouvant que laisser livrées à elles-mêmes les personnes souffrant de cette addiction ainsi que leurs entourages. Aussi souhaite-t-il connaître les intentions du Gouvernement pour lutter contre ce fléau majeur de notre pays, qui fait de nombreuses victimes chaque année, tant par la prévention que par les moyens de traitement de l'addiction avant qu'elle n'engendre ses conséquences les plus graves.

## Texte de la réponse

La France est aujourd'hui l'un des trois pays européens les plus consommateurs d'alcool, avec 12 litres d'alcool pur consommé par an et par habitant de plus de 15 ans, très au dessus de la moyenne européenne qui se situe à 9,1 litres. L'alcool reste la deuxième cause de mortalité prématurée évitable en France après le tabac. Chaque année, il est responsable d'environ 49 000 décès. On estime à 5 millions le nombre de personnes que l'usage d'alcool expose à des difficultés d'ordre médical, psychologique et social. Les comportements évoluent et plus de la moitié des jeunes adultes (57%) ont déclaré une alcoolisation ponctuelle importante au cours de l'année et la part de ceux en ayant connu au moins dix (près d'une par mois) est passé de 11 % à 14 % entre 2005 et 2010. La publicité sur l'alcool est un facteur éminemment favorable à la consommation, notamment auprès des plus jeunes. Protéger les plus fragiles, les plus sensibles à la publicité est donc une priorité de santé publique car il est établi qu'une initiation précoce à l'alcool et une consommation excessive à l'adolescence sont des facteurs de risque d'usages problématiques ultérieurs. Afin de réduire les risques liés aux nouveaux comportements face à l'alcool, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a inscrit une mesure de lutte contre l'alcoolisation ponctuelle importante des adolescents et des jeunes adultes dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, actuellement en discussion devant le Parlement. Enfin, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017,

une campagne nationale de communication a été lancée début 2015 pour promouvoir les consultations jeunes consommateurs auprès des jeunes concernés par les conduites addictives à l'alcool et de leurs parents.

## Données clés

**Auteur** : [M. Benoist Apparu](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 85593

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [21 juillet 2015](#), page 5522

**Réponse publiée au JO le** : [10 novembre 2015](#), page 8173